



ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

DU COLLEGE ECHEVINAL DE KAYL

Séance secrète du 8 mars 2006.

Présents : MM. John Lorent, bourgmestre, Etienne Schneider et Marcel Humbert, échevins,
Mme Frantzen, secrétaire

Absents : a) excusé
b) sans motif

Point de l'ordre du jour : 1

Objet: création de deux timbres mobiles « Taxe A » et « Taxe B »

Le Collège Echevinal,

Revues ses délibérations du 26 janvier 2006 portant modification des taxes, tarifs, prix et redevances communaux;

Considérant qu'aux fins de permettre l'acquittement de diverses taxes communales il est opportun de créer deux timbres mobiles de 2 5mm x 3 0mm de dimensions portant

- en haut : l'inscription « Commune de Kayl »
- au centre : les armoiries de la Commune de Kayl
- en bas : l'inscription « Taxe A » ou « Taxe B »

Considérant que la valeur du timbre « A » est fixée à 5 € et celle du timbre « B » à 10 € ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu'elle a été modifiée dans la suite;

après délibération

à l'unanimité de ses membres

décide de créer deux timbres mobiles de 2 5mm x 3 0mm de dimensions portant

- en haut : l'inscription « Commune de Kayl »
- au centre : les armoiries de la Commune de Kayl
- en bas : l'inscription « Taxe A » ou « Taxe B »

et de fixer la valeur du timbre « A » à 5 € et la valeur du timbre « B » à 10 €.

en séance, date qu'en tête.

suivent les signatures.

pour expédition conforme

le bourgmestre,

le secrétaire,

